

Paiement par internet – effets scolaires

Chers parents,

Vous pouvez procéder aux paiements des effets scolaires par internet.

Voici les étapes à suivre pour adhérer au mode de paiement par internet.

- 1- Accéder au site internet de votre institution bancaire.
- 2- Faire l'ajout d'une facture, d'un fournisseur ou d'un bénéficiaire.
- 3- Sélectionner le fournisseur selon votre institution bancaire. **Nous sommes présentement en processus de changement de nom auprès des institutions bancaires. Veuillez faire la recherche soit CS et CSS POINTE DE L'ÎLE**

Banque disponible :

**Banque Nationale / Banque Royale (RBC)
Banque TD / Banque Laurentienne
Banque CIBC / Banque Scotia
HSBC / Desjardins
BMO**

ATTENTION : Il y a également un fournisseur Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île pour les services de garde (SDG). Vous devez donc choisir le bon fournisseur pour les effets scolaires (ES).

- 4- Inscrire le numéro de référence inscrit sur l'état de compte de votre enfant pour les effets scolaires. **Le numéro contient 19 caractères alphanumériques et commençant par ES.**
Exemple : ESxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- 5- Effectuer le paiement selon la procédure habituelle de votre institution bancaire. Prévoir un délai de 3 à 5 jours pour le traitement de votre paiement.

Vous recevrez un état de compte provenant de l'école fréquentée par votre enfant sur lequel figure un **numéro de référence unique**. **Il est obligatoire d'effectuer un paiement par enfant.**

Le numéro de référence unique détermine :

- Le numéro de l'école
- Le numéro de la fiche de l'enfant
- Le numéro du payeur (un numéro de référence par parent)

Lors d'un changement d'école, un numéro de référence différent vous sera attribué par la nouvelle école.

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer votre paiement par internet ou nous trouver dans les fournisseurs, vous devez communiquer avec le service à la clientèle de votre institution bancaire.